

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 11/10/2022

COVID-19 – CORONAVIRUS EN BRETAGNE Point de situation sanitaire du 11 octobre 2022

Les dernières données sanitaires confirment la circulation active du virus : le taux d'incidence approche les 500 cas / 100 000 habitants dans chacun des départements bretons.

Surtout, ces derniers jours, le nombre d'hospitalisations pour motif COVID19 augmente très sensiblement.

Dans ce contexte, il est indispensable de déployer toutes les mesures de protection :

- la poursuite de la **vaccination notamment à travers la campagne automnale** lancée dernièrement par la Ministère de la Santé et de la Prévention (cf présentation ci-dessous) ;
- l'application **des gestes barrières** (port du masque, aération des locaux...) dès que la situation l'exige, notamment en présence de personnes fragiles ou dans des lieux à forte densité de population.

Point épidémiologique

La Bretagne enregistre **31 487 nouveaux cas positifs** depuis le 27 septembre.

Le taux d'incidence² s'élève désormais à **478,9 cas pour 100 000 habitants (+113,1 points¹)** au niveau régional avec un taux de positivité³ des tests RT-PCR et antigéniques de **31,5 %**.

	Nombre de cas confirmés au 11 octobre		Taux d'incidence pour 100 000 habitants au 11 octobre et évolution ⁽¹⁾		Taux de positivité des tests du 2 au 8 octobre
	Depuis le début de l'épidémie	Evolution ⁽¹⁾			
22	270 638	+ 5 317	473,4	+ 121,5	30,7 %
29	412 880	+ 7 765	436,3	+ 114,8	29,5 %
35	570 504	+ 11 198	518,8	+ 94,7	32,2 %
56	354 211	+ 7 207	477	+ 131	33,3 %
Bretagne	1 608 233	+ 31 487	478,9	+ 113,1	31,5 %

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cédex

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne :

- **310** hospitalisations pour motif COVID en cours (+104¹), dont
 - **11** en service de réanimation (+ 1¹)
 - **237** en médecine conventionnelle (+96¹)
- depuis le début de l'épidémie :
 - **25 434** patients hospitalisés ont regagné leur domicile (+ 411¹) ;
 - **3 214** patients sont décédés (+ 22¹).

Dynamique de dépistage

En Bretagne :

- 57 761 (RT-PCR et antigéniques) ont été réalisés entre le 2 et le 8 octobre.

	Nb de tests réalisés (RT-PCR + antigéniques) du 25 septembre au 1 ^{er} octobre	Nb de tests réalisés (RT-PCR + antigéniques) du 2 au 8 octobre
22	9 173	9 860
29	14 065	15 256
35	19 929	20 748
56	11 358	11 897
Bretagne	54 525	57 761

Campagne de vaccination automnale pour les publics fragiles : c'est maintenant !

En cours depuis le début du mois d'octobre, la campagne de vaccination automnale permet aux personnes les plus fragiles de continuer à se protéger face au virus de la COVID-19. La vaccination demeure l'une des armes les plus efficaces de protection contre les formes graves.

Les vaccins bivalents sont disponibles chez les professionnels libéraux (médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes...) pour une nouvelle vaccination de rappel.

Conformément aux recommandations de la Haute autorité de Santé dans son avis rendu le 19 septembre dernier, sont éligibles à cette vaccination :

- les personnes âgées de plus de 60 ans,
- les résidents d'EHPAD et d'USLD,
- les personnes à risque de forme grave de la maladie (immunodéprimés, femmes enceintes, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque),
- les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables,
- les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social.

Ce rappel vaccinal est effectué préférentiellement avec des vaccins à ARNm bivalents, ciblant notamment les variants du virus actuellement en circulation sur le territoire national (dérivés d'Omicron).

L'administration de cette dose de rappel devra respecter les délais minimaux recommandés entre deux vaccinations, à savoir :

- 3 mois pour les personnes de 80 ans et plus, pour les résidents en EHPAD ou en USLD, pour les personnes immunodéprimées ;
- 6 mois pour les autres ;

(En cas d'infection récente, un délai de 3 mois est à prévoir entre l'infection et la dose de rappel).

Les vaccins "historiques" restent efficaces contre le virus, ainsi que l'indique la Haute Autorité de Santé, et en particulier les seuls autorisés pour toute personne qui ne serait pas du tout vaccinée encore aujourd'hui et souhaiterait utilement s'engager dans un parcours vaccinal.

Le ministère de la Santé et de la Prévention rappelle que la vaccination contre la COVID-19 est pleinement compatible avec la vaccination annuelle contre la grippe, fortement recommandée par les autorités scientifiques et dont la campagne sera lancée mi-octobre.

Dynamique de vaccination, suivi de la campagne de 2^e rappel (données au 9/10)

En Bretagne,

- 42,7% des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 33,7 % des personnes de 60 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

Dans les Côtes d'Armor,

- 40,4 % des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 31,9 % des personnes de 60 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

Dans le Finistère,

- 48,1 % des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 38,4 % des personnes de 60 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

En Ille-et-Vilaine,

- 41,2 % des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 31,6 % des personnes de 60 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

Dans le Morbihan,

- 40,1 % des personnes de 80 ans et plus ont reçu une deuxième dose de rappel
- 32 % des personnes de 65 à 79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel

Information Coronavirus COVID-19

Informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Lieux de dépistage et de vaccination : www.sante.fr

Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

1-Données par rapport au 27/09/2022

2-Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués par un test PCR ou antigénique survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants du département. L'unité adoptée est pour 100 000 habitants.

3-Le taux de positivité représente le nombre de cas positifs au Covid (test PCR et antigénique) rapporté au nombre de personnes testées, sur 7 jours